

DOSSIER DE PRESSE

Une Ordonnance Verte

sur les communes de Longuenée-en-Anjou et Cantenay-Epinard

Un projet soutenu par Angers Loire Métropole

Ce projet bénéficie du soutien d'Angers Loire Métropole dans le cadre de deux dispositifs :

- Le **Contrat Local de Santé**, visant à promouvoir des initiatives renforçant la santé et le bien-être des habitants, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé
- Le **Plan Alimentaire Territorial**, qui encourage une alimentation durable, locale et de qualité sur le territoire.

Qui sommes-nous ?

Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. C'est la possibilité d'un partenariat consommateur/ producteur au moyen d'un contrat.

- Ce contrat se fait sans intermédiaire ni autre structure de vente.
- Le consommateur commande et paye en avance une partie de la production d'un paysan pour une période définie.
- Le producteur propose ses produits en toute transparence, en respectant la charte de l'agriculture paysanne.

Le contrat définit les modalités de livraison (jour, lieu, coordonnées des tuteurs et des producteurs par exemple). L'agriculture paysanne vise à repenser les fonctions et la place de l'agriculture dans la société. Il faut redonner aux actifs agricoles leur rôle social, économique et écologique, afin de considérer la production agricole dans sa globalité.

Les AMAP sont pour le paysan, le maintien de l'activité agricole par la garantie de revenu, pour le consommateur, des aliments frais, de saison, biologiques, produits à partir de variétés végétales ou races animales de terroir ou anciennes et un prix équitable pour les deux partenaires.

En Maine et Loire, l'Inter-Amap réunie 38 AMAP (dont 16 sur notre agglomération), 135 producteurs et près de 3000 familles.

Contexte d'émergence du projet :

Extrait de la proposition de loi visant à instaurer une Ordonnance verte enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 septembre 2023.

Les perturbateurs endocriniens représentent un problème majeur de santé publique contre lequel il convient de lutter. En effet, comme le pointent de nombreuses études scientifiques, ces molécules (parmi lesquelles le bisphénol A ou les phtalates) perturbent le fonctionnement hormonal normal de l'être humain et sont très fortement suspectées d'engendrer des conséquences néfastes pour sa santé, pouvant aller de l'altération des fonctions reproductrices (notamment l'infertilité) aux maladies thyroïdiennes en passant par des cancers hormono-dépendants (cancers du sein, de l'utérus, de la prostate, des testicules), des troubles du spectre autistique, des troubles métaboliques (diabète), des

troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité ou encore des troubles de l'immunité, et ce y compris à faibles doses d'exposition.

L'exposition à ces substances représente donc un danger pour la population française, et les sources d'exposition des citoyennes et des citoyens sont nombreuses : par l'air, par certains produits tels que les médicaments, les jouets ou les produits cosmétiques, mais aussi et surtout par l'eau et l'alimentation, les pesticides faisant partie des perturbateurs endocriniens. En outre, comme le rappelle l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ([1]), certaines périodes de la vie constituent des périodes de vulnérabilité particulière (appelées « fenêtres d'exposition ») à ces substances. C'est le cas notamment des phases de transformations hormonales telles que la petite enfance, l'adolescence (et plus particulièrement de la puberté), mais aussi de la phase de développement fœto-embryonnaire, qui constitue la première phase d'exposition.

C'est dans ce contexte que nous avons pris connaissance de l'expérimentation menée sur l'agglomération de Strasbourg avec la mise en place d'une Ordonnance Verte ; et c'est sur ce principe que nous avons construit notre projet d'expérimentation.

Parallèlement, les AMAP de l'agglomération angevine ont le souhait de s'investir pleinement dans le Projet Alimentaire Territorial d'Angers Loire Métropole, s'inscrire donc dans le Contrat Local de Santé nous permettrait de répondre aux objectifs transversaux suivants :

- Structurer l'offre alimentaire locale, de qualité et de proximité
- Soutenir les initiatives locales et en impulser de nouvelles
- Favoriser les filières alimentaires durables (produits locaux, de saison, bio...) et accessibles à tous
- Accompagner le changement de comportement alimentaire vers une responsabilité environnementale (produits bio, locaux, frais et bruts, de saison, avec une assiette moins carnée mais avec de la viande de meilleure qualité) et une qualité nutritionnelle
- Favoriser les projets inclusifs permettant l'accessibilité à une alimentation durable pour tous

Le projet et ses objectifs :

Porté par l'Inter-Amapi 49, nous proposons l'expérimentation suivante :

=> Créer un dispositif d'Ordonnance Verte sur l'agglomération d'Angers Loire Métropole coporté par 2 AMAP de l'agglomération :

- Les voisins de Paniers sur la commune de Longuenée en Anjou
- Les Basses Vallées sur la commune de Cantenay-Epinard

Ces deux AMAP réunissent 240 familles adhérentes et environ 25 producteurs.

Objectifs généraux du projet :

- Protéger la santé des femmes enceintes et du futur enfant de l'exposition aux perturbateurs endocriniens
- Découvrir l'intérêt d'une alimentation saine via la remise d'un panier de légumes et de légumineuses issus d'une filière locale et biologique
- Accompagner le changement de pratiques et habitudes de consommation – Favoriser l'inclusion territoriale locale par :
 - le travail multi-partenarial que le projet induit (professionnels de santé, consommateurs, paysans, élus locaux, associations de sensibilisation à une alimentation saine...)
 - L'implication et l'engagement bénévole
 - L'engagement dans un dispositif local à fort enjeux social et environnemental

Le projet concrètement :

- **Permettre à près de 40 femmes enceintes l'accès à des paniers de légumes et légumineuses subventionnés à 50%*** lors des distributions des AMAP de Longuenée en Anjou et Cantenay-Epinard et sur présentation d'une ordonnance remplie par un professionnel de santé pour une durée de 5 mois (avec une distribution hebdomadaire) et un démarrage en janvier 2025.
- **Animer des ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens** et à l'alimentation pendant le parcours d'accompagnement. Ces ateliers seront organisés par des professionnels de santé ainsi que des bénévoles des deux associations et pourront également mobiliser des partenaires locaux.
- **Animer des ateliers de cuisine : valoriser les légumes de saison pour les futures mamans.** Ces ateliers culinaires, tenus par une diététicienne, offrent aux femmes enceintes une opportunité conviviale et éducative de découvrir des recettes simples et savoureuses, mettant à l'honneur les légumes de saison inclus dans les paniers distribués. L'objectif est de favoriser une alimentation saine et équilibrée tout en encourageant une approche durable et créative en cuisine.
- **Les femmes enceintes concernées, par ce dispositif, devront résider dans les communes attenantes de Cantenay-Epinard et Longuenée en Anjou**

* : 50% sur la base de :

- 20 petits paniers (5 variétés de légumes), d'une valeur initiale de 13€ soit un reste à charge de 6,5€,
- 2 distributions de légumineuses d'une valeur initiale de 8€ soit un reste à charge de 4€.



Vous êtes enceinte !

L'ordonnance verte vous donne accès à une **alimentation saine** pendant votre grossesse

COMMENT ?

ON FINANCE VOS PANIERS DE LÉGUMES
Bénéficiez de **paniers de légumes et légumineuses hebdomadaires**, issus des AMAP* de votre territoire. Ils sont **financés à 50%** par la collectivité pendant votre grossesse, profitez-en !

ON VOUS ACCOMPAGNE AVEC DES ATELIERS
Participez à un **atelier de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens** et les moyens de s'en protéger. Ainsi qu'un **atelier pour vous aider à cuisiner** les produits de votre panier.

* AMAP = Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne

IMPRESSION : IMPRIMERIE VILLE D'ANGERS/ALAM

Infos et inscriptions :
AMAP49-MEMBROLLE.FR/ORDONNANCE-VERTE
AMAP-BASSESVALLEES.FR/ORDONNANCE-VERTE



Pourquoi l'ordonnance verte ?

"Les perturbateurs endocriniens sont des molécules présentes notamment dans de nombreux produits alimentaires. Ils sont très probablement à l'origine de maladies du neurodéveloppement (troubles de l'attention, hyperactivité), de cancers, de diabète, d'obésité.

En proposant aux femmes enceintes de consommer des légumes biologiques, nous souhaitons réduire l'impact de ces perturbateurs sur le développement de l'enfant."

Cécile Lefebvre
Médecin Généraliste à Cantenay-Epinard

Prendre soin de vous, de votre famille et de votre environnement !



Prescrite par des professionnels de santé
Pour votre grossesse les professionnels de santé du territoire vous accompagnent. Ce sont eux qui peuvent vous prescrire cette ordonnance verte.

Deux AMAPs s'engagent pour vous
Notre mission est de vous donner accès à une alimentation saine pendant votre grossesse. Nos produits sont de saison, cultivés en local et bio.

Financée par Angers Loire Métropole
Pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux et sains.

Ce projet d'ordonnance verte est porté dans le cadre de l'Interamap par les AMAPs de Cantenay-Epinard et de Longuenée en Anjou. Il est co-financé par le Contrat Local de Santé de Angers Loire Métropole et le Projet Alimentaire Territorial



Enceinte, demandez votre

Ordonnance Verte

et profitez d'une alimentation saine
pendant votre grossesse

Prescrite par votre
professionnel de santé
elle vous donne accès à :

Des paniers de légumes bios et locaux,
financés à 50% par l'Agglomération

Un atelier de sensibilisation sur les
perturbateurs endocriniens

Un atelier cuisine pour vous aider à
préparer les produits de votre panier

Infos et inscriptions :

AMAP49-MEMBROLLE.FR/ORDONNANCE-VERTE

AMAP-BASSESVALLEES.FR/ORDONNANCE-VERTE

IMPRESSION : IMPRIMERIE VILLE D'ANCERS/ALM



Ce mardi 3 décembre à 18h, les 2 AMAP se réunissent à la Maison Commune des Loisirs de Cantenay Epinard afin de présenter le dispositif de l'Ordonnance Verte aux professionnels de santé* (cf photo ci-jointe). Ce temps convivial marque le lancement opérationnel de l'ordonnance verte sur les communes de Longuenée-en-Anjou et Cantenay-Epinard.

Une inauguration sera également programmée avec invitation des élus lors du premier trimestre 2025.

**Les professionnels de la santé partenaires du projet :*

- *Maison de santé Rives de Mayenne à Cantenay-Epinard*
- *Mme GOUFFE Marion – Sage-femme à Montreuil-Juigné*
- *Mme DOBLE Magalie – Sage-femme au Lion d'Angers*
- *M. BROSSARD Vincent – Sage-femme au CHU d'Angers*
- *Maison Petit à Petit – Delphine Pelissier, sage-femme aux Hauts de St Aubin, Angers*
- *Gynécologues – Gaëlle CARIO, Capucine BERTRAND et Diane MARGOTTIN, Angers*
- *Diététicienne – Lauren Denoual, Montreuil-Juigné*

Les liens vers les sites des amaps :

<http://www.amap-bassesvallees.fr/ordonnance-verte/>

<https://www.amap49-membrolle.fr/ordonnance-verte>